



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION REGIONALE AGRO- ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

Marseille, le 20 janvier 2023



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. La réglementation européenne et déclinaison nationale
2. La mesure conversion à l'agriculture Biologique (CAB)
3. Les MAEC surfaciques, un dispositif simplifié
4. Les projets agroenvironnementaux et climatiques, les zonages et les enjeux environnementaux
5. Les MAEC retenues, les enjeux et les zonages
6. Les règles de cumuls
7. Cadre budgétaire



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE POUR LA PROGRAMMATION 2023-2027



Actes de base

- Règlement UE n°2021-2115 du 2 décembre 2021
- Règlement UE n°2021-2116 du 2 décembre 2021

Actes secondaires

- Règlement UE n°2021-2289 du 21 décembre 2021
- Règlement UE n°2021-2290 du 21 décembre 2021

Droit national

- Un plan stratégique national (PSN)
- Un décret et un arrêté ministériel à venir pour fixer le cadre national dans le code rural et de la pêche maritime (CRPM)
- Un arrêté préfectoral régional annuel



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. La mesure BIO : Conversion à l'agriculture biologique (CAB)

La CAB

- La mesure à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) est accessible aux exploitants dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion
- Financement
 - Zones à enjeu eau : FEADER, AERMC et État
 - Reste du territoire régional : FEADER et État

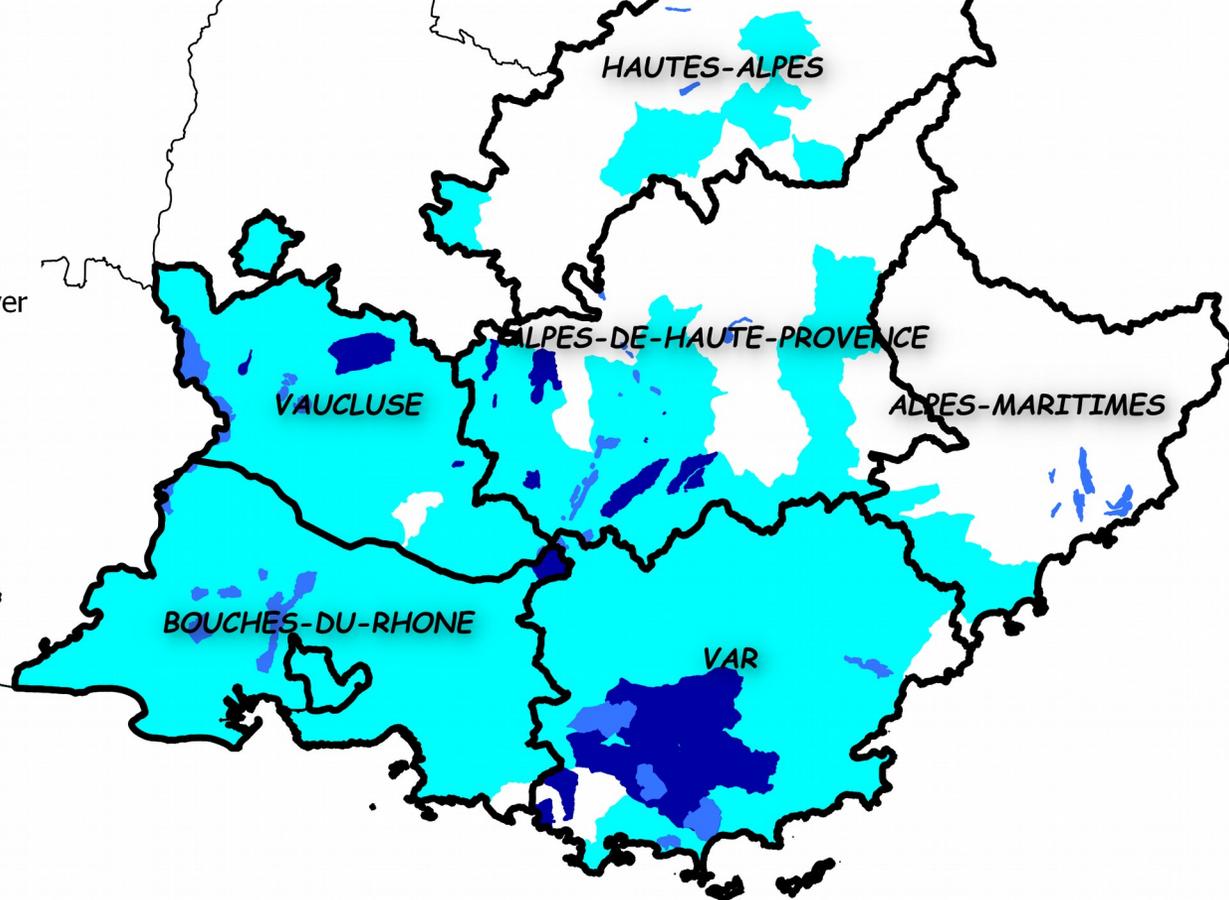
Catégorie de cultures	Montant d'aide (€/ha/an)
Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	44
Prairies (temporaires ou permanentes) associées à un atelier d'élevage	130
Cultures annuelles Légumineuses fourragères et mélanges composés d'au moins 50% de légumineuses à l'implantation Semences de céréales, de protéagineux et semences fourragères* Surfaces en jachère (un seul paiement au cours des 5 ans d'engagement)	350
Surfaces viticoles	350
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) : lavande et lavandin	350
Cultures légumières de plein champ et betterave sucrière	450
Maraîchage et arboriculture Autres PPAM Semences potagères et semences de betteraves industrielles*	900

Les zones d'intervention de l'AERMC pour la mesure CAB

(selon notification annuelle de l'agence de l'eau et l'union des couches d'eaux superficielles et souterraines représente la couche de situation de la pollution par les pesticides)

Légende

- DEPARTEMENTS_PACA
- Départements_France
- Zones_de_sauvegarde_et_zones_à_préserver
- Aires_Alimentation_Captages
- Eaux_superficielles_of5da
- Eaux_souterraines_affleurement
- Eaux_souterraines_profondes





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Les MAEC surfaciques : un dispositif simplifié

Le nouveau dispositif MAEC surfaciques

Un nombre limité de mesures nationales pré-construites, ouvertes à la souscription dans le cadre de PAEC en fonction des enjeux du territoire

MAEC systèmes

MAEC localisées

Un paramétrage régional et local de certaines obligations des cahiers des charges nationaux

Des engagements de 5 ans

Des montants unitaires fixés au niveau national

Continuité avec la programmation 2015-2022

- Zonage des mesures par **Projet agroenvironnemental et climatique** (PAEC) ;
- Animation assurée par un **opérateur de territoire** ;
- Maintien de la **Commission régionale agroenvironnementale et climatique** (CRAEC) co-présidée Etat - Région
- Poursuite de certaines MAEC telles que la MAEC « SPE » / « Herbivores », la MAEC SOL, les MAEC SHP ...

De nouveaux enjeux couverts en PACA par les MAEC 2023-2027

→Création de nouvelles MAEC pour répondre à des enjeux spécifiques :

- Bien-être animal
- Pollinisateurs
- Oiseaux inféodés aux zones agricoles

Pour 2023-2027 on retiendra :

→ **Obligations communes** pour toutes les MAEC :

→ Diagnostic et formation obligatoires ;

→ **Pour les mesures systèmes** :

→ Possibilité de n'engager que 90 % des surfaces du compartiment concerné ;

→ L'exploitation est éligible dès qu'une parcelle est incluse dans un PAEC ayant ouvert la mesure.

→ **Paramétrage régional et local de certaines obligations** :

→ davantage de marge de manœuvre pour les acteurs de terrain et des mesures adaptées localement.

Mais aussi des obligations communes à plusieurs mesures :

→ **Diagnostic agro-écologique obligatoire quelque soit la mesure :**

À transmettre au plus tard le 15 septembre de l'année de l'engagement.

Réalisé par les opérateurs ou par délégation, par une autre structure compétente.

Peut être financé par un régime d'aide national (crédits Etat).

→ **Formation obligatoire pour toutes les mesures :**

Dispensée par les opérateurs de PAEC ou par délégation, par une autre structure compétente (parcs, chambres, ONG...).

Individuelles ou collectives.

→ **Plan de gestion :**

A dater et signer par le bénéficiaire et l'opérateur.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Les projets agroenvironnementaux et climatiques



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES APPELS A PROJETS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Deux actions :

Animation des MAEC => AAP déposé du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022
Constitution PAEC => AAP déposé du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022



23 PAEC ont été déposés et 22 ont été retenus
17 ont obtenu un financement de leurs actions d'animation



Mise en place de 6 comités techniques départementaux

- Vérifier la cohérence entre les MAEC et les enjeux locaux
- Identifier les MAEC les plus pertinentes au regard des enjeux locaux (priorisation)
- Renseigner de manière collégiale la grille d'évaluation de chaque PAEC par département



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les MAEC : Comités Techniques de sélection

Membres des comités :

DDT(M)



Service agriculture
Service environnement



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



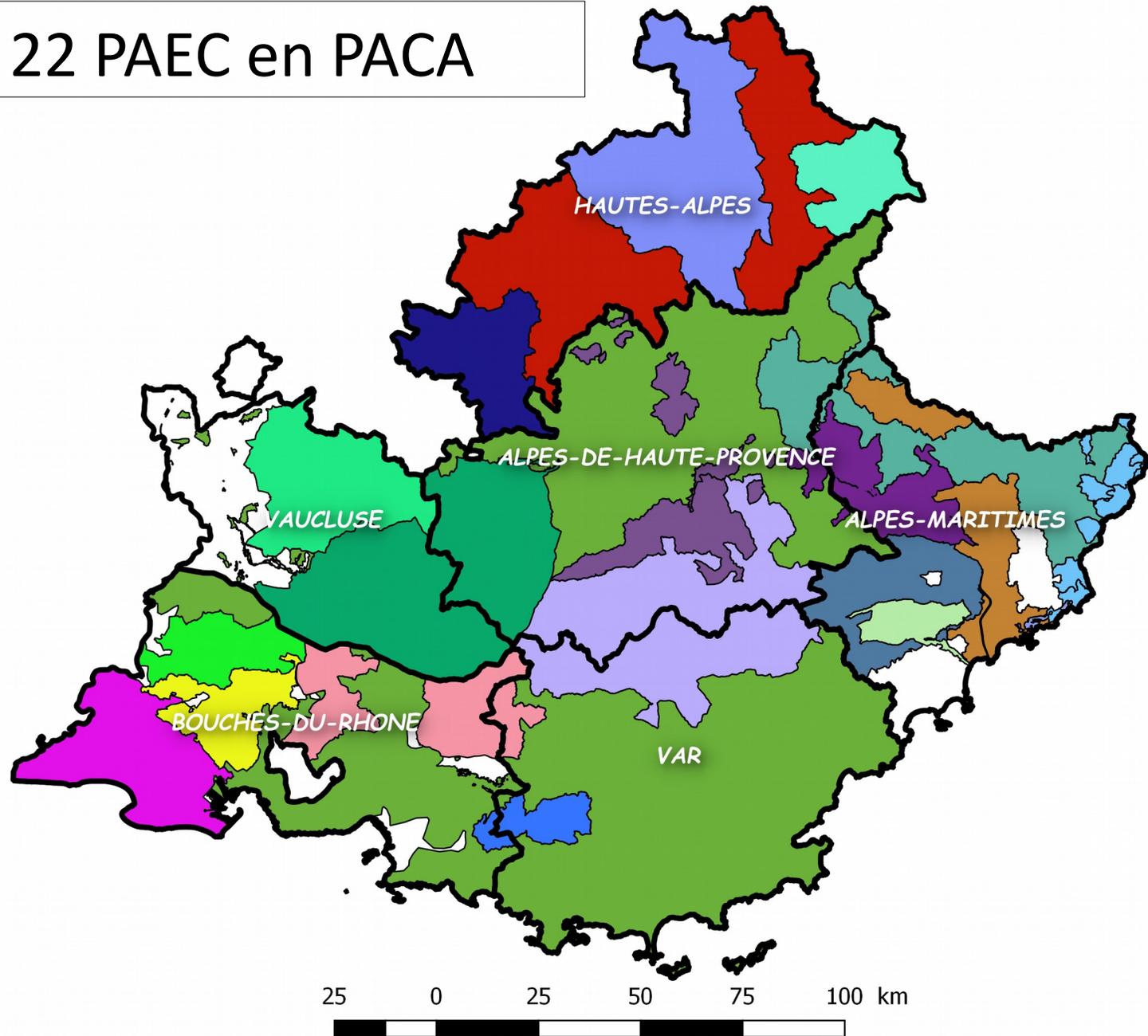
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



LES 22 PAEC en PACA

Légende

-  départements
-  queyras (05)
-  écrins (05)
-  devoluy-gapençais-durance (05)
-  baronnies (05)
-  carf (06)
-  ccaa (06)
-  casa (06)
-  cd06 (06)
-  mnca (06)
-  préalpes_azur (06)
-  mercantour (04 06)
-  massif_monges (04)
-  Grand-Coyer (04)
-  luberon-lure (04 84)
-  verdon (04 83)
-  sainte_baume (13 83)
-  mont-ventoux (84)
-  alpilles (13)
-  camargue (13)
-  mamp (13 83)
-  crau (13)
-  cerpam (04, 13, 83, 84)
-  Biodiv
-  DFCI
-  EAU_QUALI
-  EAU_QUANTI
-  SHP





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Les MAEC retenues, les enjeux et les zonages



Les MAEC : 4 enjeux déclinés par zone spécifique d'engagement

- 1) Enjeu **Biodiversité** : décliné en 3 sous-enjeux:
 - Biodiversité – Milieux Spécifiques et Préservation des espèces
 - Biodiversité – Systèmes Herbagers Pastoraux
 - Biodiversité – Défense des Forêts de Contre l'Incendie

- 2) Enjeu **Eau** : décliné en 2 sous-enjeux
 - Eau Qualitatif
 - Eau Quantitatif

- 3) Enjeu **qualité et protection du sol**

- 4) Enjeu **climat, bien-être animal et autonomie fourragère des élevages**

Zonage et projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC)

→ **Zones à enjeux environnementaux** définies en lien avec les acteurs régionaux impliqués et en tenant compte (entres autres) :

- Des aires d'alimentation de captage (AAC);
- Des zones prioritaires des SDAGE ou des SAGE;
- Des zones Natura 2000;
- Des zones humides ...

→ **Le PAEC s'inscrit dans un territoire situé dans une zone à enjeux environnementaux.**

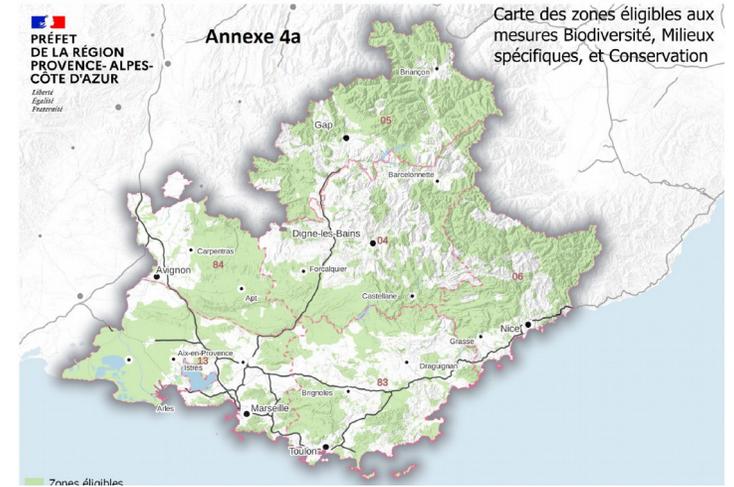
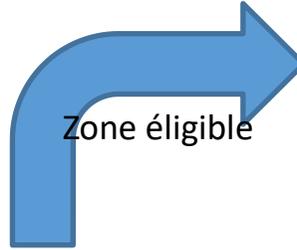
Sélection par l'opérateur des MAEC présélectionnées au niveau régional dans les zones à enjeux.

Adaptation de certains seuils et paramètres par les opérateurs selon les caractéristiques locales et sur la base du diagnostic de territoire.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



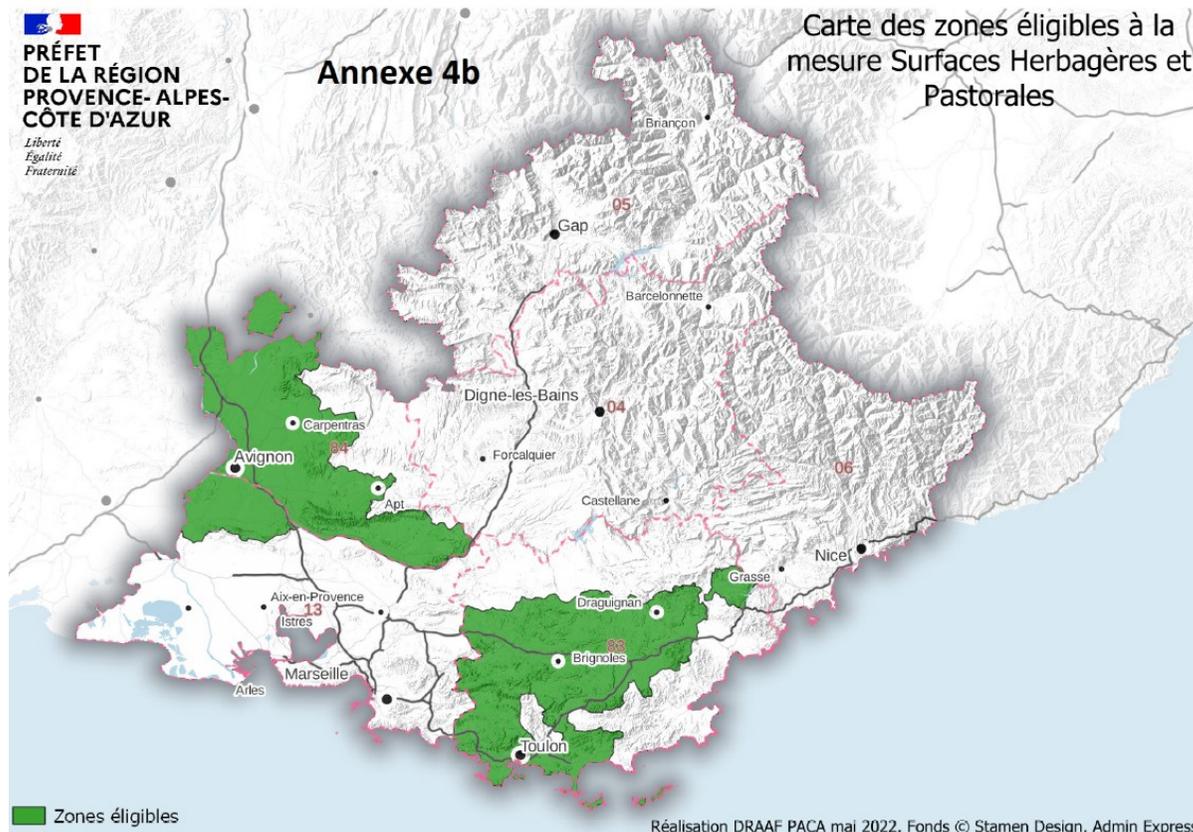
Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu Biodiversité - Milieux spécifiques et préservation des espèces

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Biodiversité - Gestion des rizières	MAEC Biodiversité - Gestion des rizières - Faux-semis mécanique	Localisée	Riz et cultures en rotation	92 €	
	MAEC Biodiversité - Gestion des rizières - Semis à sec ou repiquage	Localisée	Riz et cultures en rotation	247 €	
MAEC Biodiversité - Gestion des roselières	MAEC Biodiversité - Gestion des roselières	Localisée	Roselières	132 €	
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150 €	
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201 €	
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes	267 €	
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes	216 €	
MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	Localisée	Prairies permanentes	51 €	
	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	72 €	
MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	Localisée	Prairies permanentes	123 €	
	MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle - Ajustement de la pression de pâturage	Localisée	Prairies permanentes	205 €	
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652 €	
MAEC Biodiversité - Création de prairies	MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	Prairies temporaires	358 €	
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	82 €	
	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	145 €	
	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	200 €	
	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	254 €	
MAEC Biodiversité - DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	153 €	
	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	204 €	
MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux	800 €	
	MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares	62 €/mare	
	MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés	1,6 €/ml	



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



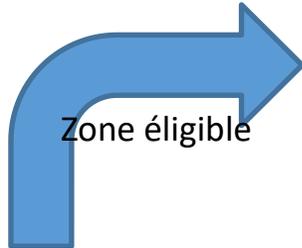
Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu Biodiversité et systèmes herbagers et pastoraux

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	Localisée	Prairies permanentes	51 €	
	MAEC Biodiversité - Systèmes herbagers et pastoraux	Système	Prairies permanentes	88 €	
	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	72 €	

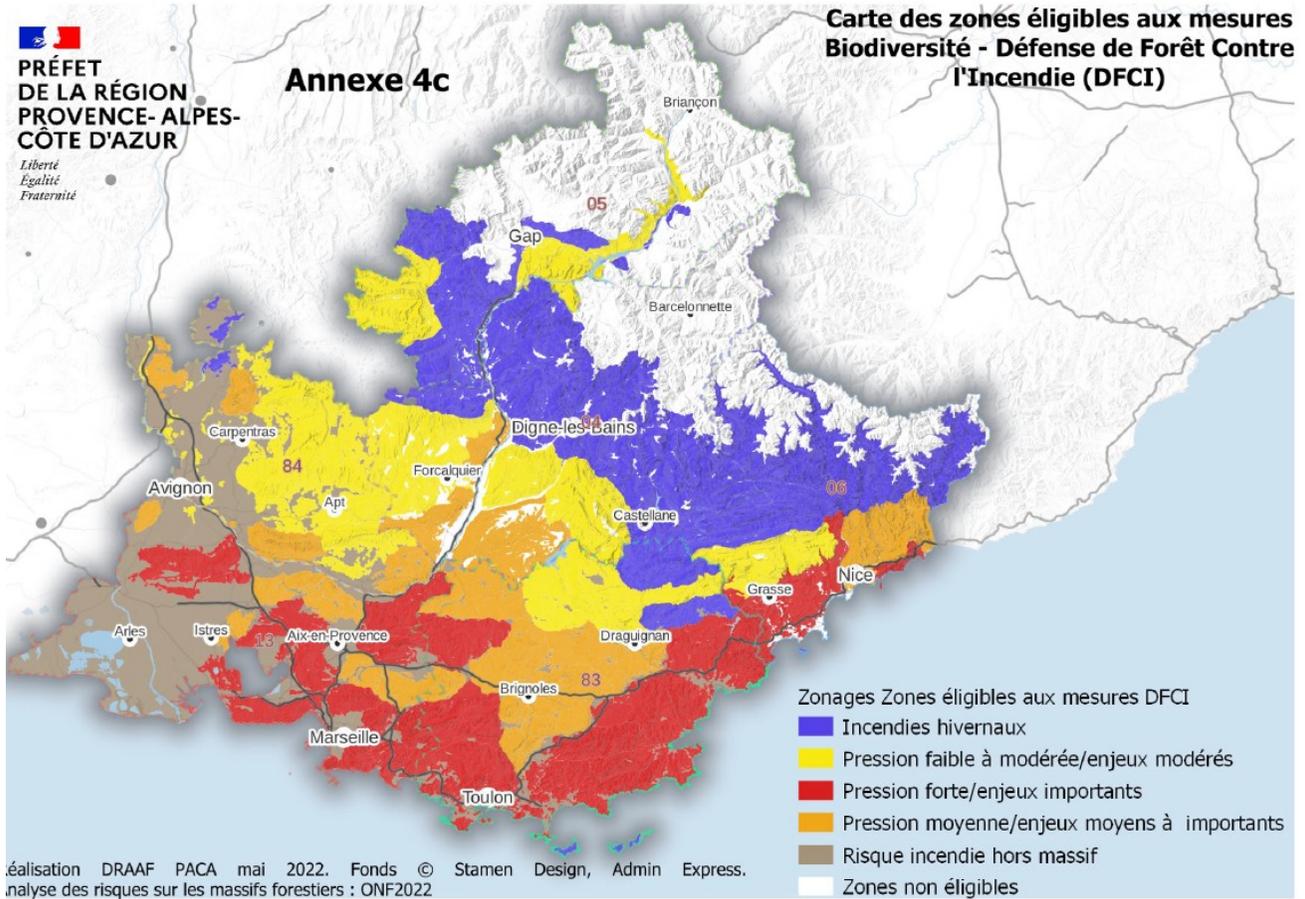


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Zone éligible



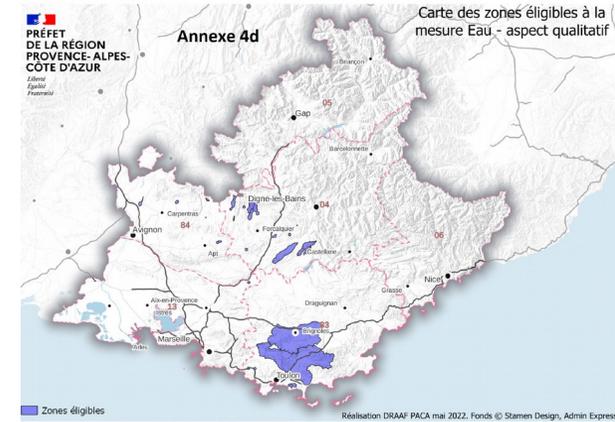
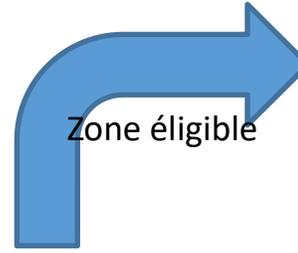
Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu Biodiversité et Défense des Forêts Contre les Incendies

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Biodiversité - DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	153 €	
	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	204 €	



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



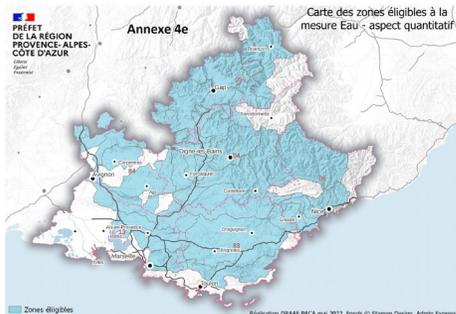
Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu eau-qualitatif

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Eau - Réduction des herbicides - Grandes cultures	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	143 €	253 €
	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	281 €	391 €
MAEC Eau - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	201 €	311 €
	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	306 €	416 €
	MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	229 €	339 €
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 1	Système	Terres arables	105 €	215 €
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	136 €	246 €
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides - Grandes cultures	Système	Terres arables	212 €	322 €
MAEC Eau - Couverture - Réduction des herbicides - Grandes cultures	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	225 €	336 €
	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	324 €	435 €
MAEC Eau - Couverture - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	284 €	394 €
	MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	347 €	450 €
MAEC Eau - Viticulture	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	Système	Viticulture	317 €	
	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	Système	Viticulture	350 €	
MAEC Eau - Arboriculture	MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	Système	Arboriculture	527 €	
	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	Système	Arboriculture	780 €	



Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu eau-quantitatif

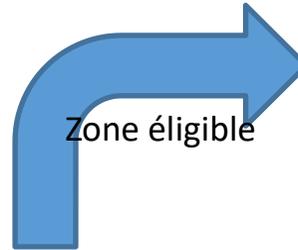
MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Eau - Grandes cultures adaptée aux zones intermédiaires	MAEC Eau - Gestion quantitative - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	119 €	229 €
	MAEC Eau - Gestion quantitative - Couverture - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	201 €	312 €
MAEC Eau - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 1	Système	Terres arables	149 €	259 €
	MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 2	Système	Terres arables	165 €	275 €
	MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 3	Système	Terres arables	229 €	339 €
MAEC Eau - Viticulture	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative	Système	Viticulture	73 €	
	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	Système	Viticulture	350 €	
MAEC Eau - Arboriculture	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative	Système	Arboriculture	409 €	
	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	Système	Arboriculture	780 €	





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



toute la région PACA
pour les 2 catalogues

Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu qualité et protection du sol

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Sol - Semis direct	MAEC Sol - Semis direct 1	Système	Terres arables	104 €	
	MAEC Sol - Semis direct 2	Système	Terres arables	158 €	

Catalogue PACA des MAEC 2023-2027 enjeu Climat - Bien-être animal et auto. aliment. des élevages

MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha	Montants unitaires pour les cultures légumières de plein champ €/ha
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	Système	Terres arables, prairies permanentes	121 €	
	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	Système	Terres arables, prairies permanentes	177 €	
	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	Système	Terres arables, prairies permanentes	233 €	
MAEC Climat - Bien-être animal - Elevages de monogastriques	MAEC Climat - Bien-être animal - Elevages de monogastriques	Localisée	Parcs extérieurs	735 €	



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6. Règles de cumuls

Et enfin le cumul entre mesures :

MAEC surfaciques

- Pas de cumul de MAEC systèmes portant sur un même compartiment
- Cumul possible avec certaines MAEC localisées, notamment la MAEC Protection des espèces
- Pas de cumul entre MAEC systèmes et MAEC forfaitaires
- Cumul possible de certaines MAEC localisées avec les MAEC forfaitaires

Aide à la conversion à la bio (CAB)

- Cumul possible avec certaines MAEC localisées (élevage de monogastriques, création de couverts, protection des espèces etc ...)
- Pas de cumul avec les MAEC systèmes ni avec les MAEC forfaitaires

Eco-régime

- Cumul possible avec les MAEC sauf pour la MAEC Entretien des IAE – Ligneux qui ne peut pas être cumulée avec le bonus haie de l'éco-régime au-delà de 6% d'IAE dans la SAU d'une exploitation.

MAEC forfaitaires

- Pas de cumul possible avec les MAEC ETAT
- Cumul possible avec certaines MAEC localisées (MAEC Protection des espèces ou MAEC Entretien des IAE)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7. CADRE BUDGÉTAIRE



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Potentiel d'engagement dans la
mesure BIO en PACA**

Mesure	Crédits AERMC	Crédits ETAT	Crédit FEADER	Totaux
BIO CAB (zone enjeu eau)	1 600 000,00 €	1 891 727,27 €	4 821 909,09 €	8 313 636,37 €
BIO CAB (hors enjeu eau)		1 719 805,97 €	2 374 970,15 €	4 094 776,12 €
Totaux	1 600 000,00 €	3 611 533,24 €	7 196 879,24 €	12 408 412,49 €

- La prévision d'intervention du FEADER est issue du plan stratégique national
- La prévision d'intervention de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible d'évoluer
- La prévision d'intervention de l'État sera adaptée en conséquence



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Potentiel d'engagement dans les
MAEC en PACA**

Expression des besoins (en coût total sur 5 ans)	
Expression des besoins des PAEC	96 628 000 €
Expression des besoins priorisés par les PAEC	78 689 000 €
Expression des besoins priorisés et après application des plafonds proposés par la DRAAF	63 027 000 €
Enveloppe <u>indicative</u> disponible	
Enveloppe prévisionnelle 2023-2027 (sur 5 ans) (FEADER + ETAT + Autres financeurs)	47 898 120 €
Enveloppe indicative pour la campagne 2023 (Etat + FEADER)	20 000 000 €

- **La prévision de l'enveloppe indicative s'entend hors intervention des collectivités territoriales sur les MAEC DFCI dont le périmètre n'est pas encore arrêté et hors intervention AERMC**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENJEUX	
Biodiversité	48 618 102,85 €
DFCI	8 538 320,00 €
EAU	4 644 000,00 €
SOL	100 000,00 €
CLIMAT	1 126 450,00 €
Total	63 026 872,85 €

**Potentiel d'engagement dans les
MAEC en PACA**

SOUS-ENJEUX		
Biodiversité	Couverts d'intérêt faunistique et floristiques	2 407 300,00 €
	Création de prairies	324 670,20 €
	Gestion des rizières	2 203 950,00 €
	Gestion des roselières	40 286,40 €
	IAE	1 042 704,00 €
	Irrigation gravitaire	7 232 175,00 €
	Maintien de l'ouverture des milieux	6 243 474,65 €
	Préservation des milieux humides	2 649 277,50 €
	Protection des espèces	1 517 025,45 €
	SHP	SHP
DFCI	DFCI	8 538 320,00 €
EAU	Qualitatif	3 000 800,00 €
	Quantitatif	1 643 200,00 €
SOL	Semis direct	100 000,00 €
CLIMAT	Autonomie fourragère	942 700,00 €
	Bien-être animal	183 750,00 €
Total		63 026 872,85 €



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Priorités de mise en œuvre et de
contractualisation**

A concurrence des disponibilités financières des enveloppes

1) Mesure de conversion à l'agriculture biologique : CAB

Puis

2) MAEC en zones Natura 2000 à enjeux forts ou très forts, MAEC à enjeux eau, MAEC DFCI

Puis

3) MAEC en zones d'autres niveaux d'enjeu Natura 2000 et dans les autres zones de protection

Puis

4) MAEC dans les autres zones des territoires des PAEC



Plafonnement des MAEC

1) plafonnement à l'exploitation = 10 000€

15 000€ pour cumul de deux MAEC systèmes sur un même territoire

12 000€ pour cumul de deux MAEC avec plan de gestion sur un même territoire

2) plafonnement selon la mesure

3) plafonnement selon le financeur

4) transparence des GAEC

5) plafonnement par unité de gestion pastorale pour les entités collectives

Plafond par MAEC

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
Biodiversité	Gestion des rizières	Gestion des rizières - Faux-semis mécanique	RIZ1	7 500,00 €
Biodiversité	Gestion des rizières	Gestion des rizières - Semis à sec ou repiquage	RIZ2	7 500,00 €
Biodiversité	Gestion des roselières	Gestion des roselières	ROSE	7 500,00 €
Biodiversité	Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides	MHU1	5 000,00 €
Biodiversité	Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	7 500,00 €
Biodiversité	Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides – Gestion des espèces exotiques envahissantes	MHU3	7 500,00 €
Biodiversité	Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides – Maintien en eau des zones basses de prairies	MHU4	7 500,00 €
Biodiversité	SHP	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PRA3	7 500,00 €
Biodiversité	SHP	Surfaces herbagères et pastorales	PRA1	6 000,00 €
Biodiversité	SHP	Systèmes herbagers et pastoraux	PRA2	10 000,00 €
Biodiversité	Irrigation gravitaire	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	IRG1	5 000,00 €
Biodiversité	Irrigation gravitaire	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle – Ajustement de la pression par le pâturage	IRG2	5 000,00 €
Biodiversité	Couverts d'intérêt faunistique et floristiques	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	10 000,00 €
Biodiversité	Création de prairies	Création de prairies	CPRA	10 000,00 €
Biodiversité	Protection des espèces	Protection des espèces de niveau 1	ESP1	10 000,00 €
Biodiversité	Protection des espèces	Protection des espèces de niveau 2	ESP2	10 000,00 €
Biodiversité	Protection des espèces	Protection des espèces de niveau 3	ESP3	10 000,00 €
Biodiversité	Protection des espèces	Protection des espèces de niveau 4	ESP4	10 000,00 €
Biodiversité	Maintien de l'ouverture des milieux	Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	10 000,00 €
Biodiversité	Maintien de l'ouverture des milieux	Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	10 000,00 €
Biodiversité	IAE	Fossés	IAE3	5 000,00 €
Biodiversité	IAE	Ligneux	IAE1	5 000,00 €
Biodiversité	IAE	Mares	IAE2	5 000,00 €

Plafond par MAEC

Plafond par MAEC

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
DFCI	DFCI	Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage (DFCI)	OUV2	10 000,00 €
DFCI	DFCI	Maintien de l'ouverture des milieux (DFCI)	OUV1	10 000,00 €

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
SHP	SHP	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PRA3	7 500,00 €
SHP	SHP	Surfaces herbagères et pastorales	PRA1	6 000,00 €
SHP	SHP	Systèmes herbagers et pastoraux	PRA2	10 000,00 €

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
EAU	Qualitatif	Eau qualitatif – Réduction des herbicides – Grandes cultures Niveau 3	PHY3	10 000,00 €
EAU	Qualitatif	Eau qualitatif – Réduction des pesticides – Grandes cultures Niveau 3	PHY6	10 000,00 €
EAU	Qualitatif	Gestion qualitative – Lutte biologique – Herbicides (arbo)	ARB1	10 000,00 €
EAU	Qualitatif	Gestion qualitative – Lutte biologique – Herbicides (viti)	VIT1	10 000,00 €

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
EAU	Quantitatif	Eau quantitatif – Réduction des pesticides – Gestion quantitative – Grandes cultures Niveau 2	PHY8	10 000,00 €
EAU	Quantitatif	Gestion quantitative (arbo)	ARB2	10 000,00 €
EAU	Quantitatif	Gestion quantitative - Lutte biologique – Herbicides (arbo)	ARB3	10 000,00 €
EAU	Quantitatif	Gestion quantitative - Lutte biologique – Herbicides (viti)	VIT3	10 000,00 €
EAU	Quantitatif	Gestion quantitative (viti)	VIT2	10 000,00 €

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
CLIMAT	Bien-être animal	Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	HBV1	10 000,00 €
CLIMAT	Bien-être animal	Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	HBV2	10 000,00 €
CLIMAT	Bien-être animal	Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	HBV3	10 000,00 €
CLIMAT	Bien-être animal	Elevages de monogastriques	MONO	7 500,00 €

ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
SOL	Semis direct	Semis direct 1	SDC1	10 000,00 €
SOL	Semis direct	Semis direct 2	SDC2	10 000,00 €

Plafond par MAEC



Critères régionaux de priorisation des demandes d'engagement dans les MAEC

Les demandes accompagnées d'une fiche de liaison, signée par l'opérateur, sont prioritaires

1) Les demandes d'engagements situés en zones Natura 2000 à enjeux forts ou très forts, les demandes d'engagement dans des mesures à enjeux eau et dans les mesures DFCE

13 points

2) Les demandes d'engagements situés en zones Natura 2000 à enjeux moyen ou faible et dans les autres zones de protection,

7 points

3) Les demandes d'engagements situés dans les autres zones des territoires des PAEC.

1 point



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Critères régionaux de priorisation des
demandes d'engagement dans les MAEC
(suite)**

Parmi chaque niveau de priorité des demandes d'engagement et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à la campagne MAEC, la répartition de l'enveloppe budgétaire régionale doit respecter les critères de priorisation régionaux suivants :

a) Les mesures systèmes, 1 point

b) Les demandes avec plan de gestion, 1 point

c) Les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation, installés depuis moins de 5 ans à la date de la clôture des déclarations PAC de l'année de la demande, 1 point

d) Les exploitations en agriculture biologique (AB), 1 point

e) Les exploitations engagées dans une démarche de haute valeur environnementale de niveau 3 (HVE3), 1 point



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION